

Mali

Exonération de la TVA applicable aux consommations d'eau et d'électricité

Arrêté n°2021-0563/MEF-SG du 01 mars 2021

[NB - Arrêté n°2021-0563/MEF-SG du 01 mars 2021 portant exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicable aux consommations d'eau et d'électricité (JO 2021-08)]

Art.1.- Les consommations d'eau et d'électricité facturées respectivement par la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) et la Société Energie du Mali (EDM-SA) au titre des mois d'avril, de mai, de juin et de décembre 2020, ainsi que de janvier 2021 sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Art.2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.